

# L'INFOLETTRE DU STTRC

25 MAI 2021

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

## Un CRT qui fait du sur place

Vous avez eu des ennuis pour un congé médical ? Un TUG ne vous est pas versé, alors qu'il devrait l'être lors d'un avancement temporaire ? Le paiement de certains per diems ne vous est plus accordé ? Des problèmes avec vos congés annuels ? Si vous communiquez avec le syndicat à propos d'un de ces problèmes, il est probable que le STTRC tente de régler ce dossier avec l'employeur dans le comité des relations de travail, communément appelé le CRT. Le CRT, c'est ce comité paritaire où le syndicat et l'employeur tentent de régler les problèmes découlant de l'application de la convention collective plutôt que de déposer des griefs. Mais voilà, depuis des semaines, les représentants patronaux n'ont pas de mandat pour régler les problèmes soumis à ce comité ou encore prennent énormément de temps pour valider leurs réponses, ce qui paralyse nos travaux et compromet l'avancement des dossiers des membres syndiqués. Rappelons que les Relations de travail de Radio-Canada sont uniquement en rôle conseil auprès des gestionnaires et que ce sont ces derniers qui prennent les décisions de gestion. Oui, nous avons réussi à régler, avec la collaboration de nos vis-à-vis, certains dossiers importants comme ceux du compteur, de l'implantation des avantages sociaux pour les employés temporaires, de l'assouplissement de certaines dispositions de l'article 47, de l'intégration rétroactive des journalistes à la recherche dans l'échelle salariale du groupe 26, etc. Pourtant, certains dossiers importants sont toujours en suspens, comme celui de l'ancienneté, alors que Michel Bissonnette lui-même annonçait un règlement il y a presque un an jour pour jour. Faut-il y voir un lien avec la négociation qui arrive à grands pas ? Une chose est certaine, le CRT que nous avons remis sur pied depuis la signature de la convention collective devait être un lieu qui permette de renouveler les relations de travail avec Radio-Canada. Pour le moment, cela n'est pas exactement le cas. Malgré un discours patronal qui prônait des changements devant nous mener vers une « nouvelle ère de relations de travail », à la suite de la signature de la dernière convention collective, les bottines ne semblent malheureusement pas suivre les babines.

## 1 000 griefs réglés par le STTRC

Le STTRC a conclu récemment le processus de médiation-arbitrage avec l'Employeur mettant en cause plus de 1 000 griefs des anciennes conventions collectives. Toutes les personnes visées par les règlements ont été contactées et nous en sommes à finaliser les dernières formalités afin que les paiements soient versés par l'employeur.

L'exercice était colossal pour les membres syndicaux du Comité de griefs, qui ont été désignés pour piloter cette imposante négociation. Les travaux de préparation et de négociation ont duré plus d'un an et plusieurs embûches se sont présentées en cours de route. Cela dit, le résultat est la compensation de près de 400 plaignantes et plaignants, à la satisfaction générale et bien souvent à leur grand étonnement.

En effet, le SCRC n'oublie pas les griefs de ses membres, même lorsque les délais font en sorte que des dossiers prennent plusieurs années à aboutir. Nous espérons que cela représente une lueur d'espoir pour les camarades qui attendent toujours la résolution de leur litige.

Cela dit, un lot important de griefs logés sous l'égide de la nouvelle convention collective s'accumule depuis déjà plus de deux ans. Nous espérons que cet élan de règlement pourra paver la voie à la discussion avec l'employeur au sujet de plusieurs points de litige et mener au dénouement des impasses constatées dans plusieurs dossiers récents, à défaut de quoi cet exercice sera éventuellement à recommencer.

## ÉLECTIONS AUX POSTES DE COORDONNATEUR QUÉBEC ET DES RÉGIONS

Des élections auront lieu sous peu au bureau syndical, où deux postes sont maintenant vacants : la coordination de Québec et la coordination des régions. Piel Côté, coordonnateur pour les régions, quitte en effet Radio-Canada pour relever de nouveaux défis, et le poste de Québec est toujours vacant. Le rôle des coordonnateurs est de s'assurer que le bureau syndical soit au courant des réalités vécues dans les stations qui sont sous leur responsabilité et de coordonner le travail syndical dans ces stations. La période de mise en candidature va s'amorcer le 31 mai et le vote va se dérouler du 18 au 22 juin.